



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

remboursement

Question écrite n° 101118

Texte de la question

M. Guy Lefrand attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la télétransmission des feuilles de soin. Depuis le 1er janvier 2011, les médecins qui refusent la carte Vitale et ne télétransmettent pas leurs feuilles de soins s'exposent désormais à une sanction financière de 50 centimes par feuille de soins papier. Il aurait souhaité l'alerter sur la difficulté de trouver des médecins généralistes dans certaines zones de France où la désertification médicale est plus accentuée que dans d'autres départements de notre territoire. Il demande s'il serait possible d'instaurer un seuil de tolérance pour les médecins de plus de 65 ans qui souhaitent encore travailler dans ces zones défavorisées et ne télétransmettent pas leurs feuilles de soins.

Données clés

Auteur : [M. Guy Lefrand](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101118

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 2011, page 1939

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)